



Bruxelles, le 3 juin 2022  
(OR. fr)

9656/22

---

---

**Dossier interinstitutionnel:**  
**2022/0115(COD)**

---

---

PI 61

**NOTE POINT "I"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 <sup>re</sup> partie)
N° doc. Cion:	8205/22 + ADD 1 ADD 2 ADD 3 ADD 4
Objet:	Participation de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) au groupe de travail sur la propriété intellectuelle - <i>Approbation</i>

---

1. Le 13 avril 2022, la Commission a présenté une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels et modifiant les règlements (UE) 2017/1001 et (UE) 2019/1753 du Parlement européen et du Conseil et la décision (UE) 2019/1754 du Conseil.
2. Cette proposition suggère que l'EUIPO (l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle), l'agence spécialisée en matière de propriété intellectuelle, soit l'entité responsable de l'examen et de l'enregistrement des indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels au niveau de l'Union et au niveau international.

3. Dans ce contexte, et conformément au cadre applicable à la présence occasionnelle de tiers aux réunions du Conseil ou à ses instances préparatoires, la présidence estime qu'il est dans l'intérêt du Conseil de permettre à deux représentants de l'EUIPO de participer à une prochaine réunion du groupe de travail sur la propriété intellectuelle, afin de présenter les observations de l'EUIPO sur les procédures proposées dans ladite proposition et de répondre aux questions éventuelles des délégations.
  4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à approuver la présence de deux représentants de l'EUIPO à la réunion du groupe de travail sur la propriété intellectuelle qui se tiendra le 21 juin 2022.
-